Amiens, le 17 juin 2022,



Maxime Paruch Secrétaire Régional Adjoint Académie d'Amiens UNSA Education des Hauts de France

Α

Monsieur le Recteur de l'Académie d'Amiens Chancelier de l'Université de Picardie Jules Verne

<u>Objet :</u> Perspectives d'emploi en CDI pour les AED de l'académie d'Amiens arrivant au terme de 6 années de contrat.

Monsieur le Recteur,

Lors de l'audience qui a été accordée à l'UNSA Education le 24 mai dernier, notre fédération a alerté Madame la Secrétaire Générale sur la situation insupportable que vivent les AED dont le contrat est arrivé tout dernièrement, ou arrive très prochainement, à terme.

Nous avions alors invité les services et les établissements à se mettre en capacité de recenser les personnels concernés afin de leur proposer en priorité un contrat en CDI au 1er septembre, telle que la loi du 24 février 2022.

Lors du CTMEN du 8 juin, le ministre a promis une bienveillance à l'égard des AED arrivant au terme de leur 6 années de contrat. Les décrets d'application seraient enfin à l'ordre du jour du CTMEN du 6 juillet, avec une parution prévue au plus tard pour le mois de septembre.

Les attentes sont fortes pour nos collègues concernés dans l'académie. Elles sont d'autant plus légitimes que, pour beaucoup, c'est la perspective de sortir de la précarité professionnelle qui est en jeu.

Les équipes de direction et les CPE ont également besoin de lisibilité.

L'UNSA Education souhaite donc avoir les réponses aux questions suivantes :

- Dans l'académie d'Amiens un recensement des AED pouvant prétendre à un CDI a-t-il été fait ?
- Ces collègues ont-ils été prévenus des perspectives d'évolution de leur contrat en CDI ?
- Quelles mesures de bienveillance sont prises à leur égard dans l'académie d'Amiens ?

Je vous remercie par avance pour les réponses que vous aurez bien voulu nous apporter et vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Maxime Paruch